



Status et règlements
Société de la Prématernelle
'Les P'tits Amis'

Révisé le 13 Mai 2010

Société de la prématernelle 'Les P'tits Amis'

Objectifs

La société de la prématernelle « Les P'tits Amis » est un organisme à but lucrative qui offre un programme d'éducation francophone préscolaire aux enfants de 3 et 4 ans. Le but de l'école est d'offrir un milieu propice à la croissance intellectuelle, morale et physique de l'enfant. Les objectifs sont:

- De permettre à l'enfant de poursuivre son cheminement personnel, d'enrichir sa capacité d'interaction autant avec les autres enfants qu'avec son environnement ; et
- De fournir un endroit où les jeunes d'âge préscolaire peuvent apprendre et jouer en français ; et
- D'aider les jeunes enfants à développer une image personnelle positive. Cela consiste à aider l'enfant à se connaître, à s'accepter, à s'apprécier et aussi à accepter et apprécier ses camarades ; et
- De participer au développement physique des jeunes enfants. Au cours d'activités, l'enfant apprend à faire appel à toutes ses facultés motrices et perceptives ; et
- D'aider les jeunes enfants à se développer intellectuellement. L'enfant apprend des mots de vocabulaire et les met en pratique ; et
- D'aider les jeunes enfants à développer leur créativité. L'enfant apprend à s'exprimer par la pensée créative, par les mots, par la musique, par le mouvement, par le jeu théâtral et par l'art ; et
- De contribuer au développement culturel. L'enfant apprend à être fier de la langue et de la culture canadienne-française.

Admissibilité

Tout enfant né d'un parent francophone est admissible. Tout enfant sera admis au programme de groupe des 3 ans dès son 3^e anniversaire de naissance durant l'année scolaire à moins que le groupe soit à son maximum. Pour le programme des 4 ans, tout enfant ayant 4 ans avant le 1^{er} mars de l'année en cours sera admis. Toute décision finale revient au comité exécutif.

Horaires

Groupe des enfants de 3 ans : les mardis et jeudis de 8h45 à 11h15

Groupe des enfants de 4 ans : les lundis, mercredis et vendredi de 8h45 à 11h15

Il y a un maximum de 16 enfants par classe. Ce nombre peut être modifié par le comité de parents. Le comité exécutif se réserve le droit d'annuler une classe s'il n'y a pas assez d'inscriptions ou changer l'horaire.

L'année scolaire pour la prématernelle « Les P'tits Amis » est de septembre à la mi-juin.

Arrivée / Départ

L'enfant doit être accompagné d'un adulte jusqu'à la salle de classe et d'un maximum de 5 minutes avant le début de la classe. Ainsi, l'éducatrice peut mieux préparer la classe.

Les parents sont tenus de venir chercher leur enfant au plus tard 5 minutes après la fin de la classe. La ponctualité est de rigueur.

Après 2 retards, une pénalité de 5,00\$ sera chargée. Dans le cas de retard continu, le comité exécutif devra prendre une décision.

Il faut avertir l'éducatrice par écrit chaque fois qu'une autre personne s'occupe du transport de votre enfant. Les éducatrices ne laisseront jamais partir un enfant avec un(e) inconnu(e) sans la permission écrite et cela sans exception.

Les parents sont priés d'avertir l'éducatrice en cas de retard ou d'absence de l'enfant. Le numéro de téléphone de la prématernelle est le **780 473-8853**.

Congés et température

La prématernelle « Les P'tits Amis » sera fermée durant les congés fériés et durant les journées pédagogiques du calendrier scolaire de l'école Père Lacombe. Un calendrier scolaire de la prématernelle sera distribué aux parents en début d'année.

Lors de conditions météorologiques extrêmes ou de cas majeurs d'eau ou de chauffage, la fermeture de la prématernelle sera annoncée à la station radiophonique CHFA 680 AM sous le nom de l'école Père Lacombe.

Réunions

Le comité de parents doit se réunir une fois par mois. Les parents sont toujours les bienvenus d'assister aux réunions du comité exécutif mais n'ont pas le droit de vote.

*Status et règlements Société de la prématernelle 'Les P'tits Amis'
Révisé le 13 Mai 2010*

Discipline

En général, une petite discussion avec l'enfant suffit pour régler un conflit. Dans un cas plus sérieux, l'éducatrice retire l'enfant de l'activité, du groupe et/ou de la situation pour une courte période de temps. Si le comportement fâcheux de l'enfant persiste, les parents en seront avisés.

Santé et sécurité

Les parents doivent compléter un formulaire de santé pour chaque enfant, en s'assurant d'y indiquer clairement tout handicap, allergie, ou autres caractéristiques spécifiques à l'enfant, de même que les procédures à suivre en cas d'urgence.

Les parents doivent garder un enfant malade à la maison. L'éducatrice a le droit, sans consultation auprès du comité exécutif, de renvoyer un enfant qu'elle juge trop malade. L'éducatrice communiquera alors immédiatement avec le parent et ce dernier sera tenu de venir chercher l'enfant promptement. Dans le cas d'un enfant souffrant d'une maladie contagieuse (varicelle, méningite, etc..) ou infecté de poux et qui a été en contact avec les autres enfants de sa classe, le parent est tenu responsable d'avertir l'éducatrice ou un des membres du comité. Tous les autres parents concernés seront alors prévenus. En cas d'accident, l'éducatrice a la responsabilité de donner les premiers soins et les premiers secours.

Il est recommandé que le carnet de vaccination de l'enfant soit à jour. Nous vous invitons à prendre connaissance des procédures à suivre en cas d'urgence. Ces procédures sont affichées dans la salle de classe. Les enfants seront soumis à quelques exercices de feu au cours de l'année scolaire.

En cas de maladie d'une des éducatrices, l'autre prendra sa place avec l'aide d'un parent volontaire. Une chaîne téléphonique avertira tous les parents concernés de la situation. Le même processus s'applique si l'autre éducatrice est absente ; un parent volontaire devra la remplacer.

Les éducatrices n'ont en aucun cas le droit de laisser un(e) enfant seul(e) sans la surveillance dans la salle de classe ou en excursion.

Médicaments

Il est strictement interdit à l'éducatrice d'administrer un médicament **sans** la permission écrite du parent. En cas d'accident, l'éducatrice donnera les premiers soins.

Communication

Une lettre d'information mensuelle en **français** sera distribuée aux parents pour faire part des activités du mois à venir et du thème choisi pour le mois.

Implication des parents

Il est obligatoire d'assister à la réunion générale tenue chaque année. Il y aura l'élection du nouveau comité exécutif. **Toutes modifications aux arêtes municipaux de la prématernelle se feront lors de cette réunion générale.** Le/la président(e) du comité se réserve le droit de convoquer une assemblée générale durant l'année scolaire s'il/elle juge nécessaire.

Il est essentiel d'avoir l'implication de chaque parent. Nous exigeons la participation à aux prélèvements de fonds majeurs tels que les Casinos. En plus, un chèque de participation de 200,00\$ est exigé et mis en consigne. Le chèque sera remis à la fin de l'année si le parent a accumulé les 100 points et a participé aux prélèvements majeurs (i.e.: casino).

Collations

Chaque jour, l'enfant devra apporter une collation nutritive incluant un breuvage. Lors d'un événement spécial (Halloween, Noël, etc.), l'agent de liaison demandera à certains parents de préparer une collation appropriée. Les recettes devraient être écrites sur une carte pour vérifier en cas d'allergies.

Transport

Le transport des enfants est sous l'entière responsabilité des parents. Il peut y avoir des ententes de co-voiturage, mais la prématernelle ne peut en aucun temps divulguer une adresse ou un numéro de téléphone à qui que se soit.

Matériel

À la rentrée, chaque enfant doit avoir les articles suivants **bien identifiés** avec son nom et prénom :

- Un grand sac à dos ; et
- Une boîte à goûter.

Ces articles devront rester à l'école :

- Une paire de souliers de course à semelles blanches ; et
- Des vêtements de rechange en cas de petits accidents.

Le français

Tous les échanges, les questions et l'animation se font uniquement en français. Il est souhaitable que le français soit également de rigueur à la maison afin de poursuivre l'effort de la prématernelle.

Frais de scolarité

Inscription 25,00\$ par enfant (non remboursable).

Groupe des 3 ans 70,00\$ par mois (septembre-mai).
(2 classes par semaine) 35,00\$ pour le mois de juin.

Groupe des 4 ans 90,00\$ par mois (septembre-mai).
(3 classes par semaines) 45,00 \$ pour le mois de juin.

Enfant de 4ans seulement..... 160,00\$ par mois (septembre-mai).
(5 classes par semaine)..... 80,00\$ pour le mois de juin.

Les chèques doivent être libellés à :

Société de la prématernelle ‘Les P’tits Amis’

Les parents doivent remettre la série de chèque post-datés lors de la journée d’accueil :

Un chèque de 200,00\$ pour la participation daté du 1er juin de la fin de l’année scolaire ;
et

Un chèque de 25,00\$ pour l’inscription (s’il n’est pas déjà payé) ; et

La série de chèques post-datés du 1^{er} du mois de chaque mois, pour les frais de scolarité
pour l’année ou le premier mois d’école de votre enfant ; et

Le formulaire de d’inscription durement rempli.

IMPORTANT

L’enfant ne débutera pas la classe avant que l’éducatrice ait en mains les 4 points ci-haut mentionnés.

Tout au long de l’année, advenant le non-paiement des frais de scolarité, le parent aura jusqu’à la fin du mois en cours pour payer les frais exigibles pour le mois courant. L’enfant n’aura pas droit de continuer d’aller en classe tant que la totalité des frais manquants et du mois débutant soit payés.

Chèques sans provision

Dans le cas de chèques sans provision (NSF), des frais de 15,00\$ seront ajoutés aux frais de scolarité dus et le tout devra être payé au plus tard dans les 5 jours ouvrables sinon l'enfant devra être retiré de la classe jusqu'à ce que les frais soient payés en entier.

Retrait

Il faut donner 30 jours d'avis par écrit au comité de parents pour retirer l'enfant de la prématernelle. Sans cet avis, le comité se réserve le droit d'encaisser la totalité des frais de scolarité pour le mois suivant le retrait de l'enfant.

Dons de charité

La prématernelle « Les P'tits Amis » est une société enregistrée avec Revenu Canada. Nous sommes un organisme à but non lucrative en mesure d'émettre des reçus officiels pour un don de plus de 25,00\$.

Recus d'impôt

Les P'tits Amis vont émettre des reçus de frais de garderie pour vos déclarations de revenu. Vous recevrez vos reçus à la fin du mois de janvier.